

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 12 août 2026 à 17h00 à la salle du bureau municipal situé au Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M Marc L. Pageau
Mme Annie Galipeau,
M. Félix-Antoine Parent
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, directrice générale

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 17h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance

R26SE08-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Mot du maire
2. Résolution modifiant le règlement 2026-393 décrétant un emprunt de 3 549 000\$
3. Varia
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R26SE08-200

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-393 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 549 000\$ ET UN EMPRUNT DE 3 549 000\$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Direction des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a entrepris l'analyse du règlement d'emprunt numéro 2026-393 et qu'une irrégularité a été soulevée relativement à l'absence d'une référence à la promesse d'aide financière accordée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le règlement d'emprunt numéro 2026-393 afin d'y ajouter une référence à la lettre de promesse d'aide financière transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre confirme l’octroi d’une aide financière d’un montant de 2 768 200 \$ pour le projet de construction d’une nouvelle caserne d’incendie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d’emprunt 2026-393 soit modifié afin d’ajouter, au troisième attendu, la mention suivante, à la suite du texte existant :

« et que la Municipalité a reçu une lettre de promesse d’aide financière du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, en date du 27 juillet 2026, confirmant une aide financière de 2 768 200 \$ »

QUE l’article 7 du règlement d’emprunt numéro 2026-393 soit également modifié afin d’ajouter la référence suivante au texte existant :

« notamment l’aide financière confirmée par la lettre de promesse du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation en date du 27 juillet 2026, d’un montant de 2 768 220\$. »

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre de l’analyse du règlement d’emprunt numéro 2026-393.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R26SE08-201

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu;

De lever de la séance extraordinaire à 17:05

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Directrice générale